

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté - Communauté

d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération

En exercice: 77

Présents : 67

Votants: 77 (dont 10 procurations)

ons) Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Nº 20

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET:

CONTRAT DE VILLE

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le :

1 1 DEC. 2019

Publiée ou notifiée le :

1 1 DEC. 2019

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE - J.P BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE - A. DAUPHIN - F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) -JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) - A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) -M. JIMENEZ - JJ. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) -MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M. MARIEN - M.J. CONTE - C. LEPRAT - JP. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à JS. LALOY — JY. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN — J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) — — E. VOITELLIER à C. LEPRAT — YJ. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à JL. GUITARD - JJ. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND — JP. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy,

Vu le Contrat de ville 2015-2020 pour les quartiers prioritaires de Vichy et Cusset signé le 2 octobre 2015 par le Préfet, le Président de la Communauté d'agglomération et 15 autres partenaires signataires, conformément à la délibération du Conseil Communautaire n°18 du 24 septembre 2015,

Vu le Pacte de Dijon signé par le Premier Ministre avec l'AdCF et France Urbaine le 10 juillet 2018,

Vu l'article 181 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui complète l'article 30 de la loi Lamy et dispose que les Contrats de Ville produisent leurs effets jusqu'au 31 décembre 2022, prolongeant ainsi leur durée de deux ans.

Vu la circulaire n°DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 de la ministre des sports et du ministre chargé de la ville et du logement relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville,

Vu la circulaire du 22 janvier 2019 du premier Ministre relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers précisant qu'une rénovation des Contrats de Ville doit être engagée par les services de l'Etat avec les autres signataires, et que cette rénovation doit prendre la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques ajouté au Contrat de Ville et s'inscrivant dans la logique du Pacte de Dijon,

Vu l'examen par la commission n°3 « Cohésion Sociale, Culture, Enfance, Jeunesse, Action Sociale » du 12 novembre 2019,

Considérant la déclinaison départementale des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers transmise par les services de l'Etat le 4 juin 2019,

Considérant le travail préparatoire à la rénovation du Contrat de Ville, au regard des enjeux du Pacte de Dijon, précisé dans le tableau ci-dessous et partagé avec les partenaires signataires du Contrat de Ville et les conseils citoyens :

Thématiques du Pacte de Dijon	Eléments d'actualisation du Contrat de Ville retenus par Vichy Communauté				
Développement économique, emploi et excellence numérique	 Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail, Favoriser l'entreprenariat, Développer les espaces et les solutions d'accompagnement liés à la transformation numérique de l'économie. 				
Habitat, renouvellement urbain	 Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiel au sein du territoire, Accompagner les partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité afin de maintenir la qualité des aménagements réalisés dans les quartiers prioritaires. 				

Agir sur les mobilités quotidiennes	 Poursuivre le désenclavement des quartiers prioritaires en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité, Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants.
Jeunesse – éducation – formation – insertion	 Maintenir le soutien au dispositifs de réussite éducative, en particulier le PRE, Favoriser les stages de 3^{ème} pour les élèves des deux établissements REP Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle.
Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice	 Proposer des modes de garde d'enfants adaptés aux mères de familles en situation d'isolement, Lutter contre le non-recours aux soins et favoriser l'accès à des soins de proximité en s'appuyant sur le Contrat Local de santé.

Enjeux particuliers au territoire de Vichy Communauté

Dans le cadre de la candidature « Terre de jeux 2024 », Vichy communauté s'attachera à proposer des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires répondant à des objectifs éducatifs, de santé et d'insertion professionnelle :

- par la tenue d'animations lors de la Journée Olympique du 23 juin,

- par la démultiplication des programmes pour valoriser les bienfaits du sport :

1) en matière d'éducation (organisation, chaque année, de la Semaine Olympique et Paralympique dans les établissements scolaires du territoire classés REP),

2) en matière de santé (en développant des programmes santé et sport déjà mis en place et en articulation avec le Contrat local de santé),

3) en matière d'inclusion (développement des programmes d'accompagnement pour des personnes éloignées de la pratique sportive et développement des programmes favorisant le changement de regard sur le handicap déjà mis en œuvre sur le territoire),

- en incluant des clauses d'insertion dans le cadre des travaux de modernisation du plateau d'économie sportive,

- en favorisant l'accès aux animations et compétitions sportives se déroulant sur le territoire de Vichy communauté.

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider les propositions d'actualisation du Contrat de ville contenues dans le Protocole d'engagements renforcés et réciproques,

- d'autoriser Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la cohésion sociale à signer le Protocole d'engagements renforcés et réciproques ci-annexé et les autres documents à intervenir relatifs à la prorogation du Contrat de Ville jusqu'en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,

le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

Le Président.

.../...



PRÉFÈTE DE L'ALLIER



Contrat de Ville

pour les quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy

Protocole d'engagements renforcés et réciproques en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de l'agglomération de Vichy

Préambule

La circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre aux préfets relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers précise que les contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022. Ils doivent cependant être rénovés sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques qui sera annexé au contrat de ville et s'inscrira dans la logique du Pacte de Dijon. Les domaines concernés sont les suivants :

- Développement économique, emploi et excellence numérique ;
- Habitat, renouvellement urbain,
- Agir sur les mobilités quotidiennes.
- Jeunesse, éducation, formation, insertion,
- Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice.

Documents de références :

- Pacte de Dijon, signé par le Premier Ministre le 10 juillet 2018 cf. Annexe 1
- Circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre aux préfets relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers - Annexe 2
- Circulaire du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville Annexe
 3
- Instruction du 30 juillet 2019 relative aux équipes territoriales de la réussite républicaine –
 Annexe 4

1. Le Contrat de Ville de l'agglomération de Vichy

Le Contrat de Ville pour les quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy (Villes de Vichy et de Cusset) et le Contrat de veille active pour les quartiers de Bellerive-sur-Allier a été signé le 2 octobre 2015 par les partenaires suivants : Préfecture de l'Allier, Communauté d'agglomération de Vichy, Villes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier, Conseil régional (Région Auvergne), Conseil départemental de l'Allier, Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, Procureur de la République (TGI de Cusset), CAF de l'Allier, ARS (DT03), Pôle emploi (DT03), Caisse des dépôts et Consignations (DR) et les bailleurs sociaux implantés dans les quartiers prioritaires et les quartiers placés en veille active (Allier habitat, SEMIV, France Loire, Dom'aulim).

La géographie prioritaire

L'agglomération de Vichy comporte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Les Ailes Port de Charmeil, 1 681 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2013), au nord-ouest de la commune de Vichy, le long de l'Allier;
- Cœur d'agglo, 3 887 habitants (au 1^{er} janvier 2013), quartier prioritaire qui s'étend sur le territoire des villes de Vichy et Cusset (la partie cussetoise, constituée essentiellement du quartier de Presles, constitue le quartier qui fait actuellement l'objet d'un programme de rénovation urbaine d'intérêt régional PRIR).

Cette géographie prioritaire découle de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014. Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires a consisté à repérer les « poches de pauvreté » de plus de 1000 habitants. Le seuil de bas revenus annuels retenu en 2014 pour définir les contours de la géographie prioritaires de l'agglomération de Vichy s'élevait à 11 400 €/habitant.

Deux quartiers de Bellerive-sur-Allier ont été placés en « veille active » (faibles revenus, mais nombre d'habitants insuffisant pour constituer un quartier prioritaire) : le Golf et Champ du bois / Clair matin.

Les objectifs du contrat de ville visent à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

Le contrat de ville s'organise autour de trois piliers :

- Cohésion sociale (objectifs prioritaires : soutien aux familles monoparentales, solidarité entre générations ; domaines concernés : petite enfance, éducation, santé, culture, développement des activités physiques et sportives, accès aux droits et aux services, promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français, lutte contre les discriminations, prévention de la délinquance).
- Cadre de vie et renouvellement urbain (équipements, mobilité résidentielle, installation de nouvelles activités dans les quartiers ; organisation du renouvellement urbain).
- **Développement économique et emploi** (mobilisation de Pôle emploi et de la Mission locale, fléchage des contrats aidés, aide à l'entreprenariat).

La maîtrise de la langue française, avec pour corollaire la citoyenneté, a été identifiée comme un axe transversal du contrat de ville de l'agglomération de Vichy.

L'ambition du contrat de ville de l'agglomération de Vichy est de sortir de la logique de « guichet » pour passer à une logique de « projet de territoire ». Les habitants sont associés à son pilotage au moyen de trois conseils citoyens officiellement reconnus par arrêtés préfectoraux.

Il convient de remarquer que le pilier « emploi et développement économique » est piloté par un Service public de l'emploi de proximité (SPEP) dédié. Il se réunit en sous-préfecture et réalise le suivi

des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Il vise également à mettre en réseau les acteurs et entreprises du SPEP au bénéfice des habitants demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

Un appel à projets est lancé annuellement afin d'animer le contrat de ville de façon conjointe par Vichy Communauté et la Préfecture de l'Allier.

Depuis 2015, Vichy Communauté mobilise annuellement environ 120 000 € en investissement et 38 000 € en animation pour soutenir les projets déposés dans ce cadre. De son côté, l'Etat (CGET) a mobilisé environ 230 000 € (dont 133 000 € dévolus au Programme de Réussite éducative et 97 000 € pour l'animation).

1. Les engagements de l'Etat

Les engagements de l'Etat sont définis par le Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui s'articule autour des axes suivants :

Axe 1: Garantir les mêmes droits aux habitants

Programmes:

- 1) Sécurité et prévention de la délinquance
- 2) Logement et cadre de vie (mixité sociale)
- 3) Renforcement du lien social (solidarité)

Axe 2: Favoriser l'émancipation

Programmes:

- 1) Education et petite enfance
- 2) Emploi et insertion professionnelle (prévention des discriminations)

Axe 3 : Faire République

Programme: Renforcement du lien social (prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement, culture, égalité femmes – hommes).

Les engagements de l'Etat sont compilés dans le tableau placé en annexe 5 qui précise leur déclinaison à l'échelle du département de l'Allier.

2. Les orientations définies par Vichy Communauté

Les orientations proposées dans le présent protocole ne sont pas exhaustives et seront complétées par les différents services de Vichy communauté, sur la base des orientations définies par le Conseil communautaire constitué à l'issue des élections municipales de 2020. Elles s'appuient sur les 5 axes du Protocole de Dijon.

Thématiques du Pacte de Dijon	Eléments d'actualisation du Contrat de Ville retenus par Vichy Communauté			
Développement économique, emploi et excellence numérique	 Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail, Favoriser l'entreprenariat, Développer les espaces et les solutions d'accompagnement liés à la transformation numérique de l'économie. 			
Habitat, renouvellement urbain	 Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiel au sein du territoire, Accompagner les partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité afin de maintenir la qualité des aménagements réalisés dans les quartiers prioritaires. 			
Agir sur les mobilités quotidiennes	 Poursuivre le désenclavement des quartiers prioritaires en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité, Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants. 			
Jeunesse – éducation – formation – insertion	 Maintenir le soutien au dispositifs de réussite éducative, en particulier le PRE, Favoriser les stages de 3^{ème} pour les élèves des deux établissements REP Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle. 			
Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice	 Proposer des modes de garde d'enfants adaptés aux mères de familles en situation d'isolement, Lutter contre le non-recours aux soins et favoriser l'accès à des soins de proximité en s'appuyant sur le Contrat Local de santé. 			

Enjeux particuliers au territoire de Vichy Communauté

Dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 », Vichy communauté s'attachera à proposer et/ou soutenir des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires répondant à des objectifs éducatifs, de santé et d'insertion professionnelle

- par la tenue d'animations lors de la Journée Olympique du 23 juin,
- par la démultiplication des programmes pour valoriser les bienfaits du sport :
- 1) en matière d'éducation (organisation, chaque année, de la Semaine Olympique et Paralympique dans les établissements scolaires du territoire classés REP),
- 2) en matière de santé (en développant des programmes santé et sport déjà mis en place et en articulation avec le Contrat local de santé),
- 3) en matière d'inclusion (développement des programmes d'accompagnement pour des personnes éloignées de la pratique sportive et développement des programmes favorisant le changement de regard sur le handicap déjà mis en œuvre sur le territoire),
- en incluant des clauses d'insertion dans le cadre des travaux de modernisation du plateau d'économie sportive,
- en favorisant l'accès aux animations et compétitions sportives se déroulant sur le territoire de Vichy communauté.

2.1. <u>Développement économique</u>, emploi et excellence numérique

Les actions relevant du pilier 3 du contrat de ville (Emploi et développement économique) ont vocation à être soutenues par le PLIE de Vichy Communauté (qui dépend du service « développement économique et insertion » de Vichy communauté). Il convient de souligner que le PLIE de Vichy Communauté ne répond pas aux fonctionnement classique des PLIE. Il mobilise essentiellement des crédits dédiés par la communauté d'agglomération.

Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail

Vichy communauté, dans le cadre des actions menées en faveur de l'insertion, veille à ce que son droit commun bénéficie aux habitants des quartiers prioritaires. Exemples (2019) :

Il est ainsi possible de souligner le versement d'une subvention annuelle du PLIE de Vichy communauté de 9 600 \in à l'ACI « Pain contre la faim » pour réaliser le ramassage des encombrants dans les QPV (dans le cadre de la GUP). L'école-entreprise initiée par la Mission locale de Vichy, Nov'event, reçoit une subvention PLIE de 19 000 \in (12 jeunes QPV sur 43 en 2018). De façon globale, les ACI sont subventionnés à hauteur d'environ $100\ 000\ \in$ / an par le PLIE de Vichy communauté (en 2018, sur 171 salariés des chantiers d'insertion, 22 étaient issus des QPV, soit 12,8% alors que les habitants des QPV ne constituent que 7% de la totalité des habitants des 39 communes de la communauté d'agglomération).

Un poste de facilitateur des clauses d'insertion est financé par le PLIE pour le PRU de Presles (la personne travaille en relation étroite avec le médiateur de quartier pour le repérage des bénéficiaires) et tous les grands chantiers conduits par Vichy communauté (PRU de Presles, Boulevard urbain, conservatoire intercommunal, aménagement des berges de l'Allier etc...) comportent des clauses d'insertion.

Par ailleurs, le PLIE finance les déplacements des jeunes de l'agglomération admis à l'EPIDE de Bourges.

Vichy communauté veillera à identifier de façon systématique la part des habitants issus des QPV qui bénéficient de ces mesures afin de s'assurer d'un accès effectif à celles-ci.

Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés

Chaque année, dans le cadre de sa programmation, le PLIE de Vichy communauté soutient les partenaires qui favorisent et accompagnent la création d'entreprises.

Exemples (2019):

ADIE: 5 000 €

France active Auvergne : 6 000 €

Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques

Vichy Communauté est propriétaire de l'Atrium, pôle d'activités destiné à accueillir des entreprises évoluant dans le tertiaire. Cet équipement est situé dans la partie vichyssoise du QPV Cœur d'agglo. Le bâtiment se compose d'une pépinière d'entreprises de 20 espaces meublés de 18 à 22 m², d'un hôtel d'entreprises avec des espaces modulables, de réserves immobilières pour openspace, de 6 salles de réunion, d'une salle de visioconférence et d'un espace détente.

Un espace de coworking a été aménagé au sein de l'Atrium.

Le service « développement économique » travaille à ce jour à proposer des actions d'accompagnement au numérique qui seront proposées à l'Atrium en direction des bénéficiaires des ACI du territoire et des habitants des QPV (en particulier Cœur d'agglo).

2.2. Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat. Vichy Communauté s'appuiera sur le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat 2019-2025.

Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. (cf Article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation)

Accompagner les partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité afin de maintenir la qualité des aménagements réalisés dans les quartiers prioritaires.

Une attention particulière sera portée à la rédaction d'une convention de GUSP avec Allier Habitant et la Ville de Cusset, dans le cadre de l'achèvement du PRIR mis en œuvre dans le quartier de Presles.

2.3. Agir sur les mobilités quotidiennes

Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, covoiturage, modes doux...)

Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs

Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux

Les deux quartiers prioritaires sont désormais connectés de façon satisfaisante au réseau de transport en communs de l'agglomération. Ils sont également desservis par le réseau de pistes cyclables qui se développe à l'échelle de l'agglomération.

Au travers de l'appel à projets du Contrat de ville, des actions visant à favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires pourront être soutenues.

2.4. Jeunesse – éducation – formation – insertion : la mère des batailles

Engagement: Maintenir le soutien au PRE

Vichy communauté soutient annuellement, aux côtés des Villes de Vichy et de Cusset, le Programme de réussite éducative qui est déployé sur les deux quartiers prioritaires de l'agglomération. (Subvention 2019 pour soutenir les actions collectives : 8000€).

Favoriser les stages de 3ème pour les élèves des établissements REP

Le service « cohésion sociale » de Vichy communauté contribuera à favoriser la tenue de stages de 3^{ème} pour les élèves des deux collèges REP.

2.5. Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Proposer des modes de garde d'enfants adaptés aux mères de familles en situation d'isolement

Vichy Communauté, en partenariat étroit avec les services du Conseil départemental (Direction du Territoire des solidarités départementales Vichy-Sud Allier), propose d'expérimenter une action visant à investir les plages horaires non optimisées de la crèche située dans le QPV Cœur d'agglo. Il s'agira, en s'appuyant sur un repérage effectué par les assistantes sociales du CD, de permettre de libérer du temps destiné à la recherche d'un emploi pour les mères de familles bénéficiaires du RSA. Pour les jeunes enfants, cet accès à la crèche permettra de leur assurer un accès à la prévention santé et à l'apprentissage de la langue française. Cette action permettra également d'accompagner les parents dans la séparation progressive (en cas de retour à l'emploi) et de préparer les enfants à la scolarisation.

Lutter contre le non-recours aux soins et favoriser l'accès à des soins de proximité

Le Pacte de Dijon prévoit que les collectivités s'engagent à :

- favoriser l'accès à de soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les ARS et les GHT,
- lutter contre le non-recours aux soins en développant les Contrats Locaux de Santé (CLS) et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires.

Vichy Communauté a signé, le 23 octobre 2019, avec l'ARS, la Préfecture de l'Allier et huit autres partenaires un Contrat Local de Santé qui :

- vise à prendre le relais du précédent CLS qui avait été signé à l'échelle de la Ville de Vichy en 2014 avec le Centre hospitalier, l'ANEF et la Mutualité française ;
- étend son principe à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération ;
- s'appuie sur un diagnostic partagé avec les différents partenaires :

- une population vieillissante (33.4% de la population de Vichy communauté a plus de 60 ans),
- une précarité importante (taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, 13,7% des vichyssois sont bénéficiaires de la CMU, 7,5% pour Vichy communauté)
- Des problématiques majeures en matière de santé (taux de mortalité élevé, comportements à risques, augmentation des sollicitations auprès de la MDPH etc...),
- Une démographie médicale inquiétante (manque de médecins généralistes et de spécialistes, vieillissement des professionnels de santé).

Le CLS de Vichy communauté a donc vocation à prendre en compte les publics les plus fragiles et favoriser leur accès aux soins. Il constitue le volet « santé » du Contrat de ville et ambitionne de rendre cohérentes entre elles les différentes politiques publiques conduites sur le territoire et ayant un impact sur la santé des habitants. Un des objectifs qui sera recherché au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires sera la lutte contre le non-recours aux soins et l'amélioration de l'accès à des soins de proximité. Dans ce cadre, une action vise directement les habitants des quartiers prioritaires de Vichy communauté : il s'agit de la pérennisation et la consolidation du Pôle de Santé Publique (PSP).

Signé à Vichy le

en 4 exemplaires,

Le Président de Vichy Communauté

La Préfète de l'Allier

Frédérique AGUILERA

Marie-Françoise LECAILLON

TABLE DES ANNEXES

- 1. Pacte de Dijon, signé par le Premier Ministre le 10 juillet 2018
- 2. Circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre aux préfets relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- 3. Circulaire du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville
- 4. Instruction du 30 juillet 2019 relative aux équipes territoriales de la réussite républicaine
- 5. Suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers : déclinaison des mesures dans le département de l'Allier



SIGNATURE DU PACTE DE DIJON

La politique de la ville a été conçue au tournant des années 80, sous les effets de la crise économique, du grippage de l'ascension sociale et des profondes transformations des quartiers populaires qui ont traditionnellement joué un rôle d'accueil et de « sas » dans nos agglomérations et bassins de vie.

Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démérité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socioéconomique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels — à l'échelle des quartiers — mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

电冰垛

LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES, OÙ L'ETAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à:

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,

- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire,
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques, Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

L'Etat s'engage à:

- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles,
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification
 à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUi, délégation
 des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires,
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

L'Etat s'engage à:

- Simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées,
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai,
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles,
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH, pour une action ambitieuse dans le parc public et privé, au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

L'Etat s'engage à :

• Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire....)

- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers,
- Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT

Jeunesse - éducation - formation - insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à:

- Décliner, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +

L'Etat s'engage à:

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés,
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Education nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux, aux

- communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements,
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics,
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni formation ni emploi,
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail,
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

L'Etat s'engage à :

- Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents,
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants.
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés.
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur portage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités territoriales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Paris, le 16 juillet 2018

Edouard PHILIPPE
Premier Ministre

Mh. h. Judh

Jean Luc MOUDENC
Président de France
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Jean Luc RIGAUT
Urbaine Président de l'ADCF
Maire d'Annecy
Président du Grand Annecy

Le Premier Ministre

Nº 6057/SG

Paris, le 22 Janvier 2019

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département

Copie pour information à:

Monsieur le ministre d'État, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État, Mesdames et Messieurs les procureurs généraux et procureurs de la République, Mesdames et Messieurs les recteurs. Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, des agences régionales de santé

Objet: La mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

- P.J.: 1- Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon
 - 2- Modalités de déploiement du PAQTE
 - 3- Suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
 - 4- Pacte de Dijon

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires et a précisé le 22 mai 2018 les objectifs : garantir les mêmes droits ; favoriser l'émancipation ; refaire République. À l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre 2018, le conseil des ministres du 18 juillet a adopté une feuille de route en 5 programmes (sécurité; éducation; emploi; logement; lien social) et 40 mesures.

Depuis près de six mois, cette feuille de route se déploie

- la rénovation urbaine est relancée avec le doublement du budget de 5 à 10 milliards d'euros et l'adoption de nouvelles règles dont la prise en charge des démolitions portée à 80 % voire à 100 % pour accélérer les projets. Depuis mai 2018, 175 projets ont été validés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et 4 milliards d'euros mis à disposition des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux qui les portent. Ce premier tiers des projets nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) validés conduira à plus de 13 milliards d'euros d'investissement dans ces quartiers ;
- l'action résolue sur le bâti se traduit également par le plan initiative copropriétés, lancé à Marseille le 10 octobre dernier : 3 milliards d'euros seront mobilisés sur dix ans pour traiter près de 700 copropriétés soit 56 000 logements;
- depuis la rentrée 2018-2019, près de 190 000 élèves de CP et de CE1 des écoles REP et REP+ étudient dans des classes dédoublées dont les effectifs sont proches de douze élèves ;
- le dispositif des stages de 3^e se met en œuvre avec 28 000 offres de stages de qualité sur le portail www.monstagedetroisieme.fr dont 17 000 déposées par les services de l'État;

- 3 600 emplois francs ont été signés depuis le lancement du dispositif le 1^{er} avril dernier dans 7 territoires d'expérimentation et le dispositif monte en charge;
- les premiers déploiements d'effectifs de police supplémentaires sont intervenus en septembre dans 15 quartiers de reconquête républicaine et se poursuivront dans 15 autres début 2019 ;
- les 1 000 postes supplémentaires d'adultes-relais, qui mènent des actions de médiation sociale essentielles dans les quartiers, seront répartis territorialement d'ici fin janvier.

Au total, 26 des 40 mesures sont atteintes ou en cours de déploiement (annexe 3). L'année 2019 doit être celle de la déclinaison territoriale des mesures dans les contrats de ville et de l'accélération de leur déploiement avec, en appui des crédits de droit commun, l'augmentation sans précédent de près de 20 % des crédits spécifiques de la politique de la ville votée en loi de finances.

À l'échelle nationale, je suivrai personnellement la mise en œuvre de la feuille de route. Chaque ministère chef de file sera chargé de produire les indicateurs de suivi associés à chaque mesure. Le Commissariat général à l'égalité des territoires rendra compte de l'atteinte des objectifs.

Dans chacun de vos territoires, vous êtes les garants de la mobilisation interministérielle et de celle de l'ensemble des acteurs. Vous réunirez à cet effet, chaque semestre, le collège des chefs de service. Tout l'Etat doit être rassemblé autour de cette priorité. J'attends des recteurs et des directeurs généraux des agences régionales de santé qu'ils soient pleinement investis à vos côtés.

Vous vous appuierez sur les contrats de ville, dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 dans le but de les caler sur la feuille de route. Vous engagerez leur rénovation avec les autres signataires pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019, afin d'y intégrer les priorités gouvernementales. Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il sera ajouté au contrat et s'inscrira dans la logique du pacte de Dijon, que j'ai signé avec l'assemblée des communautés de France et France urbaine le 10 juillet dernier (annexe 1). Vous pourrez utilement utiliser les indicateurs du tableau de bord national afin de définir des cibles territorialisées.

Vous veillerez à associer largement l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les conseils citoyens, mais également les associations et les entreprises. Dans ce cadre, vous déclinerez dans vos territoires le PAQTE, le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (annexe 2). Le PAQTE sera complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail dans le cadre de l'initiative « La France une chance. Les entreprises s'engagent ».

Vous transmettrez d'ici au 15 mars à la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et au ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, une synthèse de cinq pages sur les démarches engagées, les mesures de la feuille de route gouvernementale et du pacte de Dijon déclinées dans les contrats de ville, l'échéance de rénovation des contrats et les difficultés rencontrées.

L'attente des habitants est forte, les défis sont immenses. Ils ne pourront être relevés qu'au prix d'une mobilisation totale et résolue. Il est primordial que les mesures annoncées se traduisent en transformations tangibles pour les habitants. Je sais pouvoir compter sur votre implication pour y parvenir et vous demande de diffuser largement, tant auprès des élus que des autres acteurs, des exemples concrets de l'action de l'État dans les quartiers prioritaires pour incarner cette mobilisation.

MUHE Édouard PHILIPPE

Annexe 1 - Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon

Le pacte de Dijon (https://www.adcf.org/files/THEME-Amenagement-du-territoire/Pacte-de-Dijon_VF.pdf) a été élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet. Il vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière. Ces engagements doivent être concrétisés dans le cadre des contrats de ville qui sont le cadre d'action territorial de la politique de la ville.

La durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 afin de les caler sur la durée de la feuille de route. Cette prorogation entraine celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

Ils doivent désormais être renégociés afin d'intégrer les priorités gouvernementales. Vous engagerez avec les autres signataires une rénovation des contrats de ville pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019. Elle s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours et associera les conseils citoyens. Vous accorderez une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité.

Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat. Elle traduira au niveau local la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires. Dans la logique du pacte de Dijon, elle s'appuiera sur trois principes :

a) approche globale de l'action publique

Il est crucial que la politique de la ville ne soit pas l'affaire que des quartiers. Dans le cadre de vos attributions en matière de logement, vous veillerez particulièrement à éviter de concentrer les populations les plus précarisées dans certains quartiers. Vous pourrez vous appuyer sur les dispositions des lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale.

Vous veillerez également à la déclinaison des autres plans nationaux sur ces territoires, s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté et du plan national de santé et à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

b) différenciation en fonction des territoires

Les 1514 quartiers prioritaires recouvrent des réalités et des besoins différents. Vous tiendrez compte des dynamiques locales, de la capacité de l'intercommunalité en matière de portage de la politique de la ville et des problématiques de cohésion urbaine spécifiques aux villes moyennes, aux grands ensembles ou aux centres anciens dégradés. Dans un contexte d'évolution des intercommunalités, la rénovation des contrats de ville permettra d'en faire évoluer le périmètre pour les inscrire dans de nouveaux territoires de projets. Ainsi, en Île-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer en particulier, il pourra être proposé aux élus de réunir les contrats communaux dans un contrat d'agglomération.

c) responsabilisation et évaluation des acteurs

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le ou les maire(s) et le préfet devront rechercher la traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal tels qu'ils figurent dans le pacte de Dijon. Vous associerez les autres collectivités et l'ensemble des services publics à la dynamique de mobilisation.

En concertation avec les signataires du contrat de ville, vous identifieriez des grands projets (projets de rénovation urbaine, cités éducatives, ...), relevant des champs du pacte de Dijon avec les engagements réciproques de l'Etat et des collectivités, en veillant à les rendre identifiables par les habitants.

Annexe 2 - Modalités de déploiement du PAQTE

1. Présentation du PAQTE

La démarche de co-construction menée dans les territoires au premier semestre de l'année 2018 a identifié près de 600 propositions à l'initiative de 15 000 participants, parmi toutes les catégories d'acteurs des quartiers prioritaires : conseils citoyens, associations, adultes relais, élus, bailleurs, entreprises, etc.

33% des propositions qui en sont issues relèvent de l'emploi et du développement économique. Deux attentes en particulier ont été exprimées avec force : définir des indicateurs de suivi concrets afin d'objectiver les résultats économiques de la politique de la ville, et impulser une nouvelle dynamique aux chartes entreprises et quartiers. Celles-ci ont mobilisé efficacement les acteurs dans certains départements tels que la Loire-Atlantique, le Nord, ou le Territoire de Belfort. Cependant, dans beaucoup d'autres, les résultats sont difficilement mesurables ou la dynamique s'est essoufflée après la phase des signatures.

C'est pourquoi, le Gouvernement a souhaité lancer le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE). Il traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers dans le cadre de la mobilisation nationale souhaitée par le président de la République. A travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Les premières signatures nationales ont eu lieu en juillet 2018 au ministère de la cohésion des territoires.

Il cible quatre axes d'engagement prioritaires :

- (i) sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+;
- (ii) former en favorisant l'accès à l'alternance;
- (iii) recruter de manière non-discriminatoire ;
- (iv) acheter de manière plus responsable et inclusive. Pour chacun de ces axes, le PAQTE définit des indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent, qui sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dossier de presse paqte.pdf.

2. Mise en œuvre territoriale

Vous êtes chargés de mettre en œuvre le PAQTE dans les territoires. Afin d'impulser une dynamique et de coordonner les initiatives, il vous est demandé de nommer un référent dédié au sein de vos services, et de réunir dès que possible un comité de pilotage. Celui-ci peut utilement inclure les clubs d'entreprise (réseaux FACE, CREPI, LEPC, etc.), la DIRECCTE, Pôle Emploi et les collectivités locales, en particulier les intercommunalités.

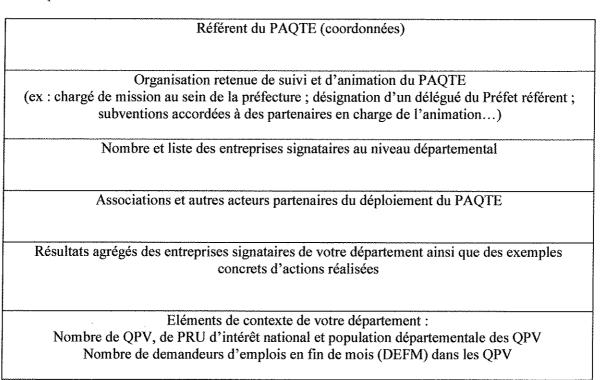
Vous mobiliserez les grandes entreprises nationales, ainsi que les ETI, PME et TPE du territoire. Vous signerez une convention PAQTE triannuelle avec chaque entreprise, après avoir défini pour chaque axe des objectifs associés aux indicateurs clés prédéfinis. Pour tenir compte des spécificités des PME et TPE, il est possible de ne retenir que certains des axes du PAQTE ou d'y valoriser d'autres engagements spécifiques.

Vous pourrez le cas échéant vous appuyer sur les clubs d'entreprises dans cette démarche de conventionnement. Afin d'alimenter la dynamique, vous réunirez sur une base régulière les entreprises signataires pour réaliser un point d'étape et valoriser leur engagement.

Les services du CGET (<u>paqte@cget.gouv.fr</u>) interviendront en appui de vos initiatives. Un référent dédié y sera votre interlocuteur privilégié pour toute demande d'appui et pour soutenir l'évaluation des engagements des entreprises signataires. Il diffusera les bonnes pratiques et valorisera les actions exemplaires dans la mobilisation des acteurs locaux.

Vous transmettrez au CGET, d'ici le 15 février 2019, le contact du référent PAQTE au sein de vos équipes. Par la suite, vous ferez remonter tous les six mois un bilan quantitatif et qualitatif de la montée en charge du PAQTE, qui fera état de la stratégie que vous avez définie et des éventuels obstacles que vous rencontrez dans sa mise en place. Il sera à transmettre à l'adresse fonctionnelle paqte@cget.gouv.fr.

Vous pourrez utiliser le format suivant :



D'autre part, le CGET organise régulièrement des journées de mobilisation autour du PAQTE sur les territoires. Quatre d'entre elles se sont tenues en 2018 à Marseille, Nantes, Lyon et Amiens. D'autres dates sont prévues en 2019. Vos services seront sollicités le cas échéant pour leur préparation.

3. Articulation du PAQTE avec la Charte Entreprises et Quartiers et « la France une chance »

Le PAQTE vise à impulser une nouvelle dynamique et un reporting plus efficace. Il s'agit par ailleurs de capitaliser sur tout le travail que vous avez réalisé avec la Charte Entreprises et Quartiers. En ce sens, il convient de proposer aux entreprises de la charte dont la convention arrive à échéance d'entrer dans le PAQTE.

Vous veillerez progressivement et, en tout état de cause d'ici janvier 2020, à ce que les conventions départementales « entreprises et quartiers » soient transformées en PAQTE. Afin de tenir compte de la situation des PME et TPE, vous veillerez à la mise en place d'un PAQTE avec souplesse. Il est notamment possible de ne retenir qu'une partie des quatre axes, ou d'inclure des actions qui sortent de leur périmètre.

Par ailleurs, le PAQTE s'inscrit dans le cadre de l'initiative « La France Une Chance. Les entreprises s'engagent » lancée par le président de la République le 17 juillet 2018. Il est complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail qui pourront être développées dans ce cadre.

10	1	1	INNE	IXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISA T	ABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019	
E	PROGRAM MES	THÉMATIQUES	B°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif athlets - Drivet de Phallastrin - En coun de déploiement	INDICATEURS
	tow DE		1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR
	ANCE		1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)
	er PRI	SÉCURITÉ	1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)
	SÉCURITÉ et PREVENTION DE DÉLINQUANCE		2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	- Montant des saisies des avoirs criminels - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)
100		MIXITÉ SOCIALE	OCIALE 4	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 -Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)
				Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées
	logement et cadre de vie	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires
	ENTE		6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales
	LOGEN		7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivì de la míse en place de la mesure
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités
	CIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022
	LIEN SI		10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles
	Went du lien social		11	Améliorer la desserte des quartiers en Île-de- France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QP
	RENFORCEI		12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale
	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	1	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées
				Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	In cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM
		ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	16	Augmenter de 3000€ sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
	ponce	The control of the co		100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	 Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 Taux d'encadrement des classes concernées
				Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail

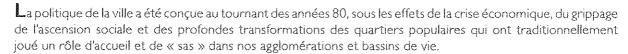
get		ANN	EXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISA	TION NATIONALE POUR LES HA	ABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019
SE PROGRAM	THÉMATIQUES	'n	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE Objectif éthère - Su sons de finalisation - in courr de déploirsent - En cours de funcionnent	INDICATEURS
FSSIONNELLE		19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement da les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)
PESSIONN		20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs
INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELI	21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000] 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)
l ti	E	22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés
EMPLO		23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	 1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble de bénéficiaires
		24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV
		25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisr 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV
	PRÉVENTION DES	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisatíon d'un testing annuel
	DISCRIMINATION S	27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité- diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche
	PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
	SOLIDARITÉ TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018- 2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
JWO		30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés
RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL		31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés
ENTOU	SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suiví de la mise en place de la mesure
NACE N		33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV
RENE		34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure
	ENGAGEMENT		Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année
		36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civiqu
		37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
	CULTURE	38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV
		39	Développer la pratique musicale	PO THIS PROPERTY OF THE PROPERTY OF	i - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV
	ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement 2	Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de l ville t Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité emme/homme"

get	A	NNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MO	OBILISATION NATIONALE POUR LES HAE	BITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019
PROGRAM			NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	
MES	THÉMATIQUES	m* MESURES SECTION OF THE SECTION OF T	- Objectif attalen - En vote dis finalization - En cours de déplésament - En cours de lancement	INDICATEURS
l.			THE	I DEJ MIEJUNEJ
		Objectif atteint	3	8 %
		En voie de finalisation	1	3 %
		En cours de déploiement	22	55 %
	1	En cours de lancement	14	35 %
		FOTAL	40	100 %









Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démérité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socio-économique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.





LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES,

OÙ L'ETAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à :

- « Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- · Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- · Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire,
- · Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques,
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- · Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles,
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUi, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires,
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées,
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai,
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles,
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH, pour une action ambitieuse dans le parc public et privé, au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...),
- » Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire,...)
- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers,
- · Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Jeunesse - éducation - formation - insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à :

- Décliner, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- · Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés,
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Education nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements,
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics,
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni formation ni emploi,
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail,
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- · Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- · Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents,
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants,
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés,
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur portage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités territoriales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Dijon, le 6 avril 2018

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine Maire de Toulouse Président de Toulouse Métropole Jean-Luc Rigaut Président de l'AdCF Maire d'Annecy Président du Grand Annecy





adcf@adcf.asso.fr

22, rue Joubert • 75009 Paris **T.** 01 44 39 34 56

franceurbaine.org

22, rue Joubert - 75009 Paris **T.** 01 55 04 89 00 **F.** 01 55 04 89 01 **www.**adcf.org



Ministère des sports Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Direction des sports
Sous-direction de l'action
territoriale, du développement des
pratiques sportives et de l'éthique
du sport (DSB)
Bureau du développement des
pratiques sportives, de l'éthique
sportives et des relations avec les
fédérations multisport et
affinitaires (DSB1)

Personnes chargées du dossier :

Christèle GAUTIER

Cheffe du bureau DS.B1

tél.: 01 40 56 91 48

mél.: christele.gautier@sports.gouv.fr

Kais MARZOUKI

Chef de bureau de la participation, de la vie associative, de la jeunesse et des sports tél. : 01 85 58 61 06

mél.: kais.marzouki@cget.gouv.fr

La ministre des sports, Le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement

à

Madame et Messieurs les préfets de région Mesdames et Messieurs les préfets de département

Copie:

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Mesdames et messieurs les directeurs des directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale

CIRCULAIRE N° DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville.

Date d'application : immédiate

NOR: SPOV1913414C

Classement thématique : Jeunesse, sports, vie associative

Visée par le SG-MCAS le 7 mai 2019

Publiée au BO: oui

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui

Document opposable : oui

Date de déclaration d'opposabilité : 1er janvier 2020

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application

Résumé : La présente circulaire prévoit la prise en compte de l'action sportive à vocation d'inclusion au sein des contrats de ville

Mots-clés: Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers populaire, sport, activité physique et sportive, mixité sociale, enfants, éducation, valeurs républicaines, rénovation urbaine, rénovation des contrats de ville, sport-santé, inclusion sociale, insertion, développement économique, formation, emploi, co-construction, contrats de ville, service public, population, simplification, associations

Textes de référence : circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019

Circulaires abrogées : circulaire n° DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville

Annexe : Actions d'insertion par le sport à encourager

Diffusion: Les destinataires de la présente circulaire doivent assurer sa diffusion auprès de tout organisme susceptible d'être concerné par le texte.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 prévoyant la prorogation des contrats de ville, la présente circulaire d'application prévoit les conditions d'intégration de l'action sportive au sein des contrats de ville et de leurs financements. La dynamique engagée par la circulaire du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville, a permis de dégager un nouveau paysage des acteurs et des compétences de l'action sportive au service de la cohésion et de l'inclusion sociale dans les quartiers de la politique de la ville.

Les acteurs de l'action pour l'inclusion le sport sont :

- d'une part, les associations socio-sportives. Il s'agit d'associations non affiliées auprès de fédérations sportives agréées par l'État ou bien délégataires de l'État ;
- d'autre part, des clubs et/ou fédérations agréées ou délégataires de l'État qui développent une action socio-sportive structurée.

S'appuyant sur l'action sportive, ces deux types d'acteurs mettent en place des actions notamment en faveur de l'accès à l'emploi, de la mixité des publics, de la prévention des discriminations, ou de la promotion de la citoyenneté. Il convient de les reconnaître pour leur capacité à favoriser l'inclusion sociale.

La présente circulaire précise les éléments suivants :

- la typologie des acteurs et de l'action sportive à vocation inclusive pouvant être mobilisée dans le cadre des contrats de ville :
- la situation particulière des espaces sportifs :
- les conditions de prise en compte de l'action sportive au sein des contrats de ville ;
- la place des crédits de l'agence nationale du sport ;
- le rôle des services de l'État.

I. typologie des acteurs et de l'action sportive a vocation inclusive pouvant être mobilisée dans le cadre des contrats de ville

1.1. Typologie des acteurs

Les acteurs en capacité de développer des programmes à finalité d'inclusion par le sport s'organisent autour de deux catégories dont les actions se rapprochent progressivement :

- Les acteurs socio-sportifs

Il s'agit d'un ensemble d'associations et/ou de fédérations et groupes d'associations qui se sont appuyés sur le sport pour développer des programmes à vocation d'inclusion sociale et de promotion de la citoyenneté. Jusqu'à maintenant, elles n'étaient reconnues ni par le ministère des sports, ni par l'administration d'Etat. Leur action a été soutenue par des collectivités reconnaissant ainsi leur utilité sociale. Leurs modalités d'intervention seront modélisées de façon à garantir aux services de l'Etat une pertinence d'intervention. L'Etat accompagnera en particulier le référencement de ces acteurs, leur développement ainsi que l'émergence de nouveaux métiers cumulant des compétences sportives et des compétences sociales.

- Les acteurs du mouvement sportif

Il s'agit des fédérations et/ou de leurs organes affiliés ou déconcentrés (clubs, ligues régionales, comités départementaux) qui, conscients de leur responsabilité sociale, œuvrent au-delà de la délégation ou de l'agrément traditionnellement consentis par l'Etat en faveur d'une pratique sportive à finalité compétitive.

1.2 Typologie des actions

Dans le cadre de la programmation des contrats de ville, les actions pour l'inclusion par le sport sont initiées et mises en œuvre par des clubs sportifs, des associations, des fédérations. Elles se distinguent d'une activité sportive « de droit commun » à vocation récréative ou compétitive, car elles comportent toutes une finalité supplémentaire, partie intégrante du projet.

Les types d'activités encouragées sont les suivantes :

- L'activité sportive, « révélatrice de talents »

Il s'agit de s'appuyer sur la pratique sportive pour repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire mobilisables pour l'accès à la formation et à l'emploi. La posture bienveillante des « coaches », des éducateurs sportifs ou des bénévoles permet de raccrocher des personnes en rupture à une insertion sociale ou professionnelle. Vous veillerez à aider les acteurs sportifs mettant en œuvre de telles actions à se mettre en relation avec les missions locales, le service public de l'emploi ou bien directement avec des employeurs.

L'activité sportive « porteuse de valeurs »

Les mises en situation sportive sont un support pour diffuser des messages faisant la promotion de valeurs citoyennes : cohésion sociale, prévention et traitement des dérives (racisme, antisémitisme, homophobie, égalité hommes-femmes...). La pratique sportive, pertinemment encadrée, peut être source de fraternité, de courage, d'engagement, de maîtrise de soi, principes essentiels à la vie des personnes et à l'insertion professionnelle. L'appui et l'intervention de figures emblématiques du sport, ou de sportifs de haut niveau en tant qu'ambassadeurs de ce type d'actions, pourront être recherchés pour témoigner et impulser au projet une dynamique positive.

- L'activité sportive comme « projet de territoire »

L'inscription volontariste du sport sur un territoire peut permettre de mobiliser les jeunes publics dans une dynamique d'insertion et/ou de citoyenneté au sein et avec les acteurs de différentes institutions (l'école, l'entreprise...). Le sport peut ainsi favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de projets partagés.

L'annexe détaille les actions d'inclusion sociale et territoriale par le sport à soutenir dans le cadre des contrats de ville.

II. Des espaces sportifs présents partout et pour tous les publics

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accès aux équipements sportifs est essentiel pour offrir des équipements diversifiés et permettre une activité encadrée ou libre répondant aux besoins de l'ensemble des habitants lesquels doivent s'approprier ces équipements.

A travers la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), il vous appartient d'appeler l'attention de la collectivité à la nécessité de prévoir l'implantation d'équipements sportifs en accès libre, ouverts ou réservés afin qu'ils répondent à l'ensemble des besoins.

Il s'agira de renforcer le rôle des habitants, et des conseils citoyens en particulier, dans le processus décisionnel d'implantation et d'utilisation de ces équipements. Le recours à la domotique et à la sécurisation des équipements sportifs pourra être envisagé pour faciliter les accès non surveillés aux équipements sportifs.

Le guide « Penser, créer et gérer des équipements sportifs » (http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide-QPV 01012017.pdf) réalisé en 2017 envisage concrètement les différents aspects d'un projet d'équipement sportif. Il aborde, à la fois, les questions techniques et de gouvernance ainsi que les aspects juridiques, normatifs et financiers d'une telle opération.

III. conditions de prise en compte de l'action sportive au sein des contrats de ville et mobilisation des credits de l'agence nationale du sport

3.1 Prise en compte de l'action sportive au sein des contrats de ville

Il convient désormais que chaque contrat de ville comprenne un volet intitulé « action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale ». Ce volet s'inscrira dans l'objectif général de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine « Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ».

Cet objectif se distingue de l'accès général au sport bien que ce dernier soit essentiel au développement des individus, à l'émancipation et à la fierté collective. Rappelons à ce titre que le sport en QPV constitue une réussite de notoriété internationale récemment signalée par le New-York Times¹. La fonction sociale du sport en France y est saluée : « Des 23 joueurs que le sélectionneur français Didier Deschamps s'apprête à emmener en Russie, 8 ont commencé leur périple aux pieds des tours HLM de la banlieue parisienne."

L'offre sportive des acteurs du territoire doit privilégier la co-construction avec les membres des conseils citoyens et tout particulièrement avec les jeunes qui échappent aux pratiques sportives régulières et encadrées. Pour ce faire, vous diffuserez auprès des décideurs locaux, des acteurs de la politique de la ville et du mouvement sportif le livret publié par le CGET « le sport au service de la cohésion - Démarches, méthodes, outils et panorama d'initiatives associatives » (https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/livret_sport_et_cohesion_cget_2019.pd f).

3.2. Financements par l'agence nationale du sport

Les financements de l'agence nationale du sport seront consacrés à l'amorçage et à l'émergence des projets.

Ils pourront aussi soutenir leur ingénierie et leur modélisation.

https://www.courrierinternational.com/article/vu-des-etats-unis-ces-bleus-qui-font-rayonner-les-banlieues

lv. le rôle des services de l'État

Sous votre autorité, les DRJSCS, DDCS(PP) et établissements de l'Etat en charge des sports (centres de ressources, d'expertise et de performance sportive -CREPS-, écoles nationales et l'Agence nationale du sport) doivent s'engager pleinement dans la démarche de mobilisation du droit commun. Vous devrez vous assurer de leur coordination avec les services dédiés à la politique de la ville.

4.1. La mobilisation des différents niveaux d'intervention

a) L'échelon départemental

Il est l'échelon privilégié pour la connaissance du tissu associatif local et de ses actions. Vous désignerez au sein des DDCS(PP) un référent en charge de développer, sous votre coordination, les articulations avec les services de l'orientation et de l'insertion en relation avec les services dédiés à la politique de la ville et avec les services du ministère du travail.

b) L'échelon régional

Il revient à l'échelon régional de s'assurer de la cohérence d'intervention de l'agence nationale du sport en matière d'action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale.

Il lui revient également de promouvoir avec les CREPS, les formations répondant aux besoins repérés. Il convient d'ailleurs de signaler le prochain agrément d'un certificat complémentaire « socio-sportif » qui reconnaîtra la double qualification sportive et spécialisée.

c) L'échelon national

Au-delà des services de la direction des sports, le nouveau pôle ressources national « sport-innovations » situé au CREPS des Pays de la Loire pourra apporter un appui à l'ensemble des acteurs.

La direction des sports et la direction de la ville co-animeront le suivi de l'ensemble du dispositif. Elles proposeront des orientations stratégiques à l'issue d'un travail interministériel concerté notamment avec le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

4.2. Une attention particulière à porter aux territoires accueillant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024

Plus largement, votre renforcerez dès à présent la mobilisation du service public en faveur de toute action visant l'acceptabilité des JOP 2024. Les actions inclusives précitées y sont particulièrement indiquées tout comme la promotion de l'emploi régional et départemental pour que les entreprises et les habitants des territoires de l'Ile-de-France, en particulier, puissent bénéficier des retombées économiques des JOP. Si 150 000 emplois directs devraient être créés, l'enjeu consiste, dès à présent, à anticiper en préparant, les compétences nécessaires grâce aux actions de remédiation, d'insertion et de formation professionnelle.

Nous savons pouvoir compter sur votre entière mobilisation et celle de vos services pour agir en faveur de la transformation des quartiers et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Le commissariat général à l'égalité des territoires et la direction des sports se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches essentielles.





Annexe

Les actions d'insertion par le sport à encourager dans le droit commun et dans le cadre des contrats de ville

Dans le cadre de la programmation des contrats de ville, vous mettrez l'accent sur les offres sportives qui répondent aux priorités des politiques publiques ci-dessous. En outre, vous pourrez vous appuyer sur le livret réalisé par le CGET « le sport au service de la cohésion » et le diffuser auprès des acteurs de la politique de la ville et du mouvement sportif (https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/livret_sport_et_cohesion_cget_2019.p df).

1. L'activité sportive, « révélatrice de talents »

Objectif

Accompagner par le sport les jeunes en décrochage et/ou en voie d'insertion professionnelle

Alors que 29,5 % des jeunes domiciliés en QPV sont des NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation), le sport peut jouer un rôle dans l'accompagnement du parcours socio-professionnel de ces publics. C'est un support d'intervention qui permet de renouer le dialogue avec une jeunesse en devenir et parfois très éloignée des structures institutionnelles et de l'emploi. En encourageant le développement des compétences psycho-sociales comme leur redonner confiance et estime en eux, le sport peut créer un déclic positif dans le parcours des jeunes en difficulté d'insertion.

Acquérir un savoir-être tel que la ponctualité, la persévérance et le travail d'équipe en pratiquant un sport peut se révéler utile en situation de stage ou de travail et ainsi devenir un critère de recrutement pour les jeunes avec un faible niveau de qualification.

Alors que les jeunes des QPV ont plus de difficultés pour se familiariser avec le monde de l'entreprise, les associations ou les clubs sportifs qui parviennent à construire une relation de confiance avec eux peuvent aider à faire le lien entre ces jeunes et les entreprises.

L'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi est une priorité du Gouvernement, vous soutiendrez à cet effet les projets robustes et innovants des structures qui utilisent le sport comme outil d'insertion socio-professionnelle. Les partenariats entre les associations sportives, le service public de l'emploi et les entreprises sont à encourager et à renforcer dans vos territoires.

L'appel à projets « 100 % Inclusion » piloté par le ministère du travail dans le cadre du plan investissement compétence (PIC) représente une opportunité pour les fédérations sportives et les associations nationales de développer une ingénierie de projet à haute valeur ajoutée au bénéfice des jeunes les plus vulnérables.

En application de la stratégie gouvernementale en faveur de l'emploi, notamment des jeunes, le ministère des sports a fait du soutien à la professionnalisation du mouvement sportif, dans le cadre de la part territoriale du CNDS, une priorité. Au titre du développement de l'apprentissage dans le champ du sport, le CNDS pourra continuer à être mobilisé pour accompagner cette voie de formation, sous forme d'une aide aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage. Vous noterez également qu'au titre des emplois sportifs l'objectif de soutenir 5 070 emplois intègre le maintien des « 1 000 éducateurs sportifs intervenant au sein des QPV ». Ils seront au plus près du terrain pour notamment développer la pratique fédérale dans une logique de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive.

Ressources

Sur les champs du développement économique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), les outils du ministère des sports sont à votre disposition pour confirmer d'une part que l'entrepreneuriat sportif (http://www.sports.gouv.fr/guide-creation-entreprise/)

peut offrir des opportunités professionnelles aux habitants des quartiers prioritaires mais également à tous nos concitoyens qui veulent participer au développement de ces territoires. D'autre part vous soulignerez l'opportunité d'accroître la place du sport dans l'ESS, dont la prise en compte mérite d'être amplifiée et mieux comprise par l'ensemble des acteurs sportifs, qu'ils soient fédéraux, entrepreneurs ou collectivités publique (http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ess et sport-v.defmars 2018.pdf).

Objectif	Développer une culture des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge
	Concourant à la lutte contre les inégalités, la pratique de la motricité et la découverte des activités physiques et sportives peuvent être un facteur de réduction des sources d'échec pour une partie des enfants accueillis dès la maternelle.
Ressources	A partir de la rentrée scolaire 2019, dans le cadre du plan « aisance aquatique», des expérimentations permettront d'amplifier l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge.
	Le programme « savoir rouler à vélo », qui permet notamment aux enfants (6 à 11 ans) de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie pour l'entrée au collège, sera mis en œuvre prioritairement dans les collèges REP+. Les bénéfices de cette pratique sportive émancipatrice permettent d'identifier trois champs : l'autonomie et la sécurité à vélo, la découverte d'une activité physique et l'apprentissage d'une modalité écologique et économique de déplacement.

Objectif	Le dispositif SESAME
	SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, et résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR). Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).
Ressources	Vous renforcerez les actions d'information permettant de cibler les publics concernés en lien avec les opérateurs de l'insertion (missions locales, écoles de la 2e chance), les acteurs de l'information et de l'orientation des jeunes (réseau information jeunesse, centres d'orientation) ainsi que les acteurs de la politique de la ville. Dans le réseau sportif, le mouvement associatif sportif ainsi que les conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations pour y exercer leurs missions, doivent être mobilisés pour le repérage des jeunes souhaitant s'orienter vers l'encadrement sportif.

2. L'activité sportive, « porteuse de valeurs »

Objectif	Encourager les pratiques sportives féminines pour lutter contre les
	stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme-homme
	Il s'agit de lutter contre les contraintes structurelles auxquelles font face les femmes des quartiers (temps, organisation, coûts financiers, contraintes familiales), du manque de choix dans les activités sportives existantes, ou encore des pressions psychologiques et culturelles qui peuvent peser sur elles.
Ressource s	Recommandations du Conseil national des villes qui visent à faire du sport un vecteur d'émancipation pour les femmes des quartiers https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2019 4mars cr seminair e sport vdef et femmes 15.03 2.pdf

Objectif Accompagner et former les acteurs associatifs pour garantir les valeurs de la République et prévenir la radicalisation Les clubs et les associations dont l'objet social relève du sport comme d'autres secteurs peuvent avoir à gérer des comportements et des revendications liés à des affirmations religieuses ou identitaires. Afin de garantir le bon fonctionnement des structures et ne pas remettre en cause le projet éducatif, vous pourrez sur ces enjeux de société proposer des sessions de formation à destination de toutes les personnes en contact direct avec du public, dans le cadre du dispositif « Valeurs de la République et laïcité ». Ressources Un prochain guide « Sport et Laïcité » récapitulera les clefs du « mieux vivre ensemble » élaboré sur la base d'études de cas et d'analyses de situations de terrain. Par ailleurs, vous pourrez utilement (re)diffuser, auprès des acteurs de vos territoires, le guide « Mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes radicalisation »: https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/prevention radicalisationsp ort 3 2 -2.pdf.

Objectif	Développer les actions du sport-santé pour favoriser la prévention et améliorer le bien-être des habitants des quartiers prioritaires Des actions de prévention santé par le sport peuvent être développées au sein des quartiers prioritaires dans le cadre du volet santé des contrats de ville ou des contrats locaux de santé qui intègreraient des territoires en politique de la ville. Ces dernières peuvent revêtir plusieurs formes et se développer en prévention primaire, secondaire ou tertiaire.
Ressources	Vous pourrez vous appuyer sur les actions mises en œuvre au titre de la Stratégie nationale sport santé 2019-2024, notamment pour ses volets relatifs à la promotion des activités physiques et sportives, auprès des publics scolaires et étudiants, et en faveur du développement du bien-être et de la santé. https://pole-sante.creps-vichy.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/03/Strat%C3%A9gie-Nationale-Sport-Sant%C3%A94-pages.pdf

Objectif	Faire du sport un espace d'engagement dans la vie de la cité
	Le sport contribue à soutenir les actions visant à promouvoir l'engagement des jeunes dans le tissu associatif local. Dans cet esprit, de façon à promouvoir et à sécuriser à

moyen terme l'engagement des jeunes, des juniors associations pourront être soutenues pour déployer des clubs ou antennes de clubs dans les quartiers. Aussi, le service civique trouvera toute sa place dans les associations sportives pour développer l'engagement des jeunes au service d'une mission d'intérêt général comme la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires de la politique de la ville. L'expérience des fédérations sportives, acquise ces dernières années dans la construction de missions types, le regroupement des volontaires et la gestion administrative, seront très utiles pour accompagner les clubs sportifs volontaires et attentifs à l'engagement des jeunes dans leur structure.

Vous mobiliserez également vos équipes), afin qu'ils puissent accompagner les projets de développement des associations sportives dans ces quartiers.

Ressources

Vous développerez la promotion du compte d'engagement citoyen (CEC) qui vise à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis dans le champ du sport. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formations supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation (https://www.associations.gouv.fr/cec.html).

3. L'activité sportive comme « projet de territoire »

Objectif Impliquer le mouvement sportif dans le cadre des cités éducatives

L'instruction du 13 février 2019 des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la ville et du logement fixe les conditions de déploiement des cités éducatives. Le processus d'identification et de labellisation est en cours.

Dans ce cadre, il s'agit de mobiliser l'ensemble des énergies afin de bâtir un véritable écosystème éducatif au sein duquel la pratique sportive et celle des activités physiques doivent prendre toute leur place. Les associations sportives sont en effet des partenaires précieux pour les collectivités territoriales pour proposer une offre éducative de qualité, complémentaire entre les différents temps de vie de l'enfant avec la communauté éducative locale (école, association, collectivité).

Vous veillerez à intégrer dans cette démarche de haute qualité éducative, les représentants locaux du Comité national olympique et sportif français (CNOSF et les comités régionaux et départementaux des fédérations sportives.

Ressources

Un vademecum des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la ville et du logement sera prochainement diffusé aux territoires éligibles, comme précisé dans l'instruction du 13 février 2019.

En accord avec la démarche du plan mercredi, vous trouverez des outils qui peuvent aider les associations sportives à construire des séances ou des cycles d'activités sportives (http://planmercredi.education.gouv.fr/sport).

Objectif

Favoriser les mobilités par le développement des sports de nature et des sports urbains

Le développement des pratiques outdoor est un moyen judicieux de répondre aux nouvelles approches du sport et des publics. Ces pratiques sportives ont investi la ville et servent de support à des politiques d'urbanisme, de santé, de cohésion sociale. L'un des enjeux aujourd'hui est d'associer la pratique en ville à la pratique dans la nature. C'est pourquoi, les sports de nature constituent pour les habitants

des QPV un potentiel important de découverte d'espaces naturels souvent très proches.

Quant aux pratiques émergentes telles que le breakdance, etc.., elles permettent de se connecter aux jeunes générations. En vue de l'intégration du breakdance comme discipline olympique, il convient que vos services s'intéressent davantage à ces pratiques pour repérer et faire émerger les talents issus des QPV.

Ressources

Les outils développés par le pôle ressources national des sports de nature (PRN SN) en matière de mise en œuvre de politiques territoriales des sports de nature peuvent être mobilisés en ce sens (http://www.sportsdenature.gouv.fr/developpement-territorial). Vous pourrez diffuser utilement ces outils auprès des collectivités territoriales de votre région ou département.

Objectif

Le label « génération 2024 » pour les écoles et établissements scolaires

Ce label vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le label comprend 4 objectifs :

- développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
- participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
- accompagner et accueillir les sportifs de haut niveau,
- ouvrir les équipements sportifs des établissements (http://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html).

Il s'agit de développer la continuité éducative dans les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire) en amplifiant les synergies entre l'école, les établissements scolaires, les collectivités territoriales, le monde sportif local et éventuellement les entreprises.

Ressources

L'expertise des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL) est un point d'appui important. Par ailleurs, et en lien avec l'association sportive, cette labellisation peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, du parcours avenir, ou encore des organisations pédagogiques pluridisciplinaires et des cycles 3 (CM1, CM2, 6ème) sur le bassin de écoles - collèges-. Des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues.

Vous veillerez avec les services académiques de l'Education nationale à ce que les élèves scolarisés dans les établissements scolaires REP + en profitent pleinement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Ville et logement

Commissariat général à l'égalité des territoires

Direction de la Ville et de la cohésion urbaine

Instruction du 30 juillet 2019 relative aux équipes territoriales de la réussite républicaine

NOR: LOGV1922569J

(Texte non paru au journal officiel)

Le Ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région, Mesdames et Messieurs les préfets de département

Dbjet : constitution d'équipes territoriales de la réussite républicaine et leur mise en réseau							
Résumé: La présente instruction fait le point sur la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires,							
prévoit des mesures de soutien aux associations de proximité et aux conseils citoyens. Elle vise en outre à l'émergence d'équipes territoriales de la réussite républicaine, pour mettre en réseau les acteurs autour d'objectifs précis.							
Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services							
	associative						
de l'examen particulier des situations individuelles							
Type: Instruction du gouvernement et /ou Ins	struction aux services déconcentrés						
X Oui Non	x Oui Non						
aménagement et développement du territoire, droit local,	Mots clés libres: politique de la ville, préfectures, partenariats, vie associative, associations de proximité, conseils citoyens, entreprises,						
Texte (s) de référence :							
Circulaire n° 6057-SG du 22 janvier 2019 relative à la mise	en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des						
quartiers	·						
Circulaire(s) abrogée(s): aucune							
Date de mise en application : immédiate							
Opposabilité concomitante : Oui Non X							
Pièces annexes :	Pièces annexes:						
- Annexe 1 : Mesures associations de proximité							
- Annexe 2 : Mesures conseils citoyens							
N° d'homologation Cerfa : aucun	- WARRY OF THE PROPERTY AND						
Publication: Circulaires.gouv.fr X Bulletin Officie							

Le 13 juin dernier, j'ai réuni « La Grande équipe de la réussite républicaine » à la grande Halle de la Villette à Paris, près d'un an après le lancement de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires. Pendant une journée, l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, et en premier lieu les associations, ont pu se rencontrer, échanger et partager de nouvelles méthodes de travail qui doivent renforcer l'impact de l'action déployée au quotidien dans les quartiers.

J'ai souhaité devant eux faire un point d'étape de la mise en œuvre de la feuille de route, comme je l'avais fait quelques semaines auparavant en Conseil des ministres. Depuis un an, nous avons mis en œuvre ou engagé 75% des quarante mesures et obtenu de premiers résultats concrets, à l'image de la rénovation urbaine que nous avons relancée avec 6,5 milliards d'euros engagés par l'ANRU. Votre implication a pour cela été déterminante et je tiens à vous en remercier. Il faut néanmoins que nous allions encore plus loin sur les deux champs que j'ai définis comme prioritaires, à savoir l'éducation et l'insertion professionnelle pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens dans les quartiers. Nous avons pour ce faire mis en place un reporting fin, suivi au plus haut niveau de l'Etat, afin de mesurer le déploiement des actions et les « reparamétrer » si nécessaire pour renforcer leur impact. Nous l'avons fait avec la ministre du travail pour les emplois francs avec l'extension à de nouveaux territoires. Nous allons le faire avec le ministre de l'éducation nationale pour les stages de 3ème pour la campagne 2019-2020.

Cet événement m'a également permis de mettre en avant le travail essentiel pour le lien social des acteurs œuvrant dans les quartiers, notamment les associations et les conseils citoyens. Parce qu'il est important que ces acteurs participent pleinement à la dynamique collective, il m'est apparu indispensable de renforcer le soutien qui leur est apporté. L'annexe 1 détaille ainsi une série de mesures en faveur de l'amélioration et de la simplification de la vie associative. Elles sont destinées à renforcer leurs capacités d'intervention au niveau de chaque territoire, à simplifier leurs démarches administratives, à sécuriser leur fonctionnement, mais également à perfectionner les outils internes à l'administration et à animer une communauté d'ambassadeurs de proximité. L'annexe 2 prévoit de nouvelles mesures visant à soutenir la dynamique des conseils citoyens : il s'agira de les inscrire dans la durée, de leur permettre d'améliorer leurs modalités d'information et de bénéficier de formations accessibles, de favoriser les instances de dialogue et de rencontre, et de disposer d'un vrai cadre d'action. Je vous demande de mettre en œuvre ces mesures dès la programmation financière 2020 de vos contrats de ville.

Le lancement de la Grande équipe a enfin été l'occasion de dessiner de nouveaux modes de coopération. La politique de la ville est par essence partenariale et repose sur l'action conjointe de l'Etat, des collectivités et de tous les partenaires du contrat de ville. L'enjeu de la Grande équipe est double : d'une part, réaffirmer le soutien aux acteurs de proximité qui jouent un rôle vital pour la cohésion sociale, d'autre part, faire émerger de nouveaux liens avec des acteurs dépassant le strict cadre des quartiers. Les quartiers devront être, demain encore plus qu'aujourd'hui, l'affaire de tous. Dans cette perspective, je souhaite voir se mettre en place des équipes territoriales de la réussite républicaine élargies, qui ne se limitent pas aux acteurs habituellement mobilisés dans le cadre de la politique de la ville. De nombreux acteurs sont en effet susceptibles, qu'ils relèvent du droit commun ou de politiques spécifiques, de contribuer à l'amélioration du quotidien des habitants des quartiers à la condition qu'ils soient mobilisés et mis en réseau dans une logique de projet.

Comme indiqué ci-dessus, deux domaines d'action sont priorisés : l'émancipation par l'éducation et la culture d'une part, avec la mise en place des cités éducatives, et l'insertion professionnelle d'autre part, à travers notamment le développement de l'apprentissage, le PAQTE et la mobilisation effective du plan d'investissement dans les compétences (PIC).

L'objectif est aujourd'hui de renforcer de véritables dynamiques territoriales autour de projets concrets (cités éducatives, par exemple) et associer l'ensemble des acteurs (élus/services états/associations/conseils citoyens...)

Je souhaite, dans ce contexte, que vous me fassiez part au plus tard le 30 septembre 2019 des actions prioritaires que vous avez déployées ou que vous prévoyez de déployer sur votre territoire dans chacun des deux domaines précités (l'éducation au sens large et l'insertion professionnelle). Vous vous limiterez à une ou deux actions par domaine. Vous me préciserez l'échelle territoriale retenue et me détaillerez avec précision les objectifs fixés, les éventuelles limites rencontrées et les méthodes de travail mises en place. A l'instar de l'expérimentation pour les stages des lycéens de la voie professionnelle développée par la préfecture de Haute-Garonne, ces actions doivent donner une place centrale aux dynamiques collaboratives et concerner un objet concret (le développement de l'apprentissage, auquel j'attache une importance particulière, la lutte contre l'illettrisme, l'insertion des jeunes diplômés, par exemple).

Un « Tour de France », qui me permettra de me rendre dans vos territoires, sera engagé dès la rentrée. Celui-ci me permettra de constater les dynamiques et les effets des actions dont vous m'aurez fait part et **pour lesquelles je souhaite que les préfets se portent personnellement garants.** En mettant en œuvre cette nouvelle méthode, nous disposerons d'un puissant levier pour traduire dans les faits et de manière tangible pour nos concitoyens des quartiers, la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers appelée de ses vœux par le président de la République.

Fait le 30 juillet 2019



Julien DENORMANDIE

ANNEXE 1 - Mesures en faveur des associations de proximité

I. Mesures engagées pour donner aux associations de proximité les moyens d'agir

1. Sanctuariser les crédits de la politique de la ville sur le quinquennat

Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires, les crédits du programme 147 « politique de la ville » ont été pérennisés jusqu'à la fin du quinquennat.

2. Déployer de nouveaux moyens dans le domaine de la médiation sociale¹

Mille postes supplémentaires de médiateurs sociaux (soit un total de 5 000 postes d'adultes-relais) sont créés depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le déploiement de ces postes est en cours, avec quatre priorités thématiques : médiation familiale, jeunesse en risque de rupture, occupation de l'espace public la nuit et le week-end et participation des habitants (dont l'animation des conseils citoyens).

3. Renforcer l'ingénierie locale dédiée au développement de projets associatifs

Le nombre de postes de coordonnateurs associatifs (postes FONJEP) dans les QPV est doublé dès cette année, pour atteindre 1 520 postes.

Parallèlement, l'aide aux employeurs est revalorisé de 5 068€ à 7 164€ par an et par poste.

II. Simplifier le quotidien des associations de proximité dès 2020

4. Alléger la demande de subvention

A partir de 2020, les associations qui ont déjà déposé des demandes de subvention sur le site du CGET verront leur dossier pré-rempli et il suffira au demandeur de la mettre à jour.

L'API Entreprise est une plateforme d'échange opérée par la DINSIC (direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État) qui met à disposition des opérateurs publics et des administrations, des données et des documents administratifs de référence, relatifs aux entreprises et associations, qui sont délivrés par les administrations et les organismes publics, à fin de simplifier les démarches administratives et la gestion des dossiers.

L'enjeu est de ne plus demander aux porteurs de projets des informations qui sont récupérables à partir des bases d'informations officielles des administrations. Ainsi le porteur n'aura plus à saisir les données connues de l'administration, ni communiquer les pièces jointes (par exemple : le budget prévisionnel de l'association, les comptes annuels...).

Le portail Dauphin sera connecté à la plateforme API Entreprise dès la campagne 2020.

¹ Instruction du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les quartiers.

5. Permettre de façon expérimentale le financement global du projet associatif

Lorsque cela est pertinent et de façon expérimentale, permettre aux associations de proximité de déposer une demande de subvention unique qui décrit le projet associatif dans sa globalité et en indique le budget, au lieu de découper leur projet en actions.

En application de l'article 10 alinéa 3 de la loi du 12 avril 2000, « les demandes de subvention présentées par les associations auprès d'une autorité administrative (...) sont établies selon un formulaire unique dont les caractéristiques sont précisées par décret ». Les caractéristiques du formulaire unique ont été définies par le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations. Ce formulaire prévoit déjà la possibilité de financer les associations pour leur fonctionnement global et non pour les projets qu'elles déploient sur les territoires.

Vous veillerez à soutenir davantage les associations de proximité de demander un soutien pour ce qu'elles sont en développant le recours aux subventions de fonctionnement global. Il vous appartient de définir localement le périmètre et les critères objectifs d'éligibilité des associations. Cette mesure entraine une simplification importante de la demande. Pour les associations bénéficiaires déjà enregistrées sur l'application https://lecompteasso.associations.gouv.fr/, le remplissage du CERFA 12156*05 est réduit à compter de 2020 de 9 pages à 3.

6. Simplifier la justification des subventions

Le formulaire de compte rendu financier se présente sous la forme d'un modèle CERFA n°15059*02. Il est créé par l'arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Pour faciliter la production du bilan qualitatif des actions, et si le porteur de projet le souhaite, de nouvelles formes de restitution sont d'ores et déjà possibles, avec notamment la possibilité d'adresser un fichier son ou vidéo (seul le bilan financier devant nécessairement être transmis sous forme textuelle).

7. Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour donner de la visibilité financière

Les CPO permettent aux porteurs de projet de disposer à moyen terme d'une meilleure visibilité sur leurs activités et leur financement.

Un effort de systématisation du recours à la CPO doit être engagé lorsque les subventions sont renouvelées au même niveau et pour les mêmes actions depuis plus de 3 ans. S'agissant des crédits Etat pour la politique de la ville, un objectif de 35% de CPO sera fixé pour 2020.

A l'inverse de la situation actuelle, dans laquelle les CPO sont plutôt réservées aux associations d'une certaine taille, un recours accru aux CPO pour les associations de proximité, qui ont fait leur preuve, est également recommandé, en se fondant en particulier sur le critère de « reconduction automatique » (ce qui n'exclut pas des évaluations régulières) énoncé ci-dessus.

III. Mettre les associations en réseau

8. Donner aux associations structurantes les moyens de changer d'échelle

44 associations ont été sélectionnées en avril dernier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt #TremplinAsso doté de 45 millions d'euros sur trois ans pour déployer leur action et changer d'échelle (https://www.cget.gouv.fr/actualites/un-tremplin-pour-les-associations-dans-les-quartiers-prioritaires).

Elles s'implanteront sur de nouveaux territoires et devront s'appuyer sur des associations de proximité présentes au sein du périmètre géographique des projets lauréats.

Organiser des temps de rencontre et d'échanges annuels à l'échelle de chaque contrat de ville entre les associations porteuses de projet et les financeurs

Pour accompagner les porteurs de projets dans la définition de leur action ou l'élaboration de leur dossier, des temps de rencontre devront être organisés en amont des appels à projets annuels des contrats de ville comme cela se fait déjà dans plusieurs territoires comme pour le contrat de ville de l'agglomération nazairienne.

Ils réuniront les services de l'Etat et seront ouverts à l'ensemble des financeurs et partenaires du contrat de ville, en premier lieu les collectivités. Comme préconisé par le Conseil national des villes, ces temps pourront être ouverts également aux entreprises du territoire.

10. Organiser des rencontres nationales des associations de proximité

Ces rencontres réuniront 100 représentants tirés au sort parmi les associations financées par le ministère de la ville et du logement, ayant moins de 5 salariés et un budget global de moins de 50 000 euros. Placées sous l'égide du Conseil national de la ville, elles auront lieu deux fois par an en la présence du ministre de la ville et du logement.

Les mesures prises par le gouvernement en faveur des habitants de la politique de la ville ne sont pas suffisamment connues par les associations. Elles ne peuvent de ce fait pas les relayer de manière satisfaisante notamment auprès des autres associations et des habitants de leurs territoires.

Au-delà de cette fonction de relais, les associations locales sont aussi dans une position et posture privilégiées d'écoute des différentes interrogations des habitants des quartiers et peuvent ainsi être des vecteurs de remontée d'information tant auprès de vous, qu'auprès du ministre.

Les actions de ces associations peinent à se faire connaître au-delà de leur territoire d'intervention, alors qu'elles développent des actions susceptibles d'inspirer d'autres acteurs associatifs sur d'autres territoires.

Ces associations seront regroupées deux fois par an pour échanger sur les différentes mesures déployées par le gouvernement au profit des habitants des quartiers et, singulièrement, au profit des associations de proximité.

ANNEXE 2 - Mesures en faveur des conseils citoyens

Les conseils citoyens ont franchi avec succès l'étape de leur installation : près de 85% des QPV sont couverts, près de 80% des conseils citoyens sont organisés à l'échelle d'un QPV, 90% se réunissent au moins une fois par trimestre et 86% participent aux instances de pilotage des contrats de ville.

La dynamique doit désormais s'ancrer dans la durée : couvrir l'ensemble des QPV, se réunir régulièrement, fidéliser les conseillers citoyens, faciliter le remplacement des partants, assurer la participation de ceux qui ne s'expriment jamais.

Ces enjeux posent la question des moyens pour fonctionner et de l'animation globale du réseau des conseils citoyens. A cet égard et à la suite de l'avis du Conseil national des villes², dix mesures seront mises en œuvre pour asseoir la dynamique des conseils citoyens.

I. S'informer et se former

1. Constituer un réseau national d'information des conseils citoyens

Assurer les conditions d'une circulation régulière et transparente de l'information est une priorité. Cette circulation doit être pensée selon une logique descendante (la durabilité de l'engagement des conseils citoyens est, en partie, déterminée par le niveau d'information auquel ils ont accès) et ascendante (l'action du gouvernement est d'autant plus adaptée aux réalités des territoires qu'elle s'appuie sur des remontées concrètes d'informations).

A cette fin, un répertoire des conseillers citoyens, permettant la diffusion d'une lettre d'information mensuelle qui réponde à deux fonctions principales, sera constitué afin de :

- communiquer régulièrement auprès des conseils citoyens sur l'action entreprise par le gouvernement dans le domaine de la politique de la ville ;
- valoriser les initiatives portées par les conseils citoyens.

2. Poursuivre l'animation de la plateforme d'échanges « conseilscitoyens.fr »

Forte de ses 2 000 utilisateurs (représentant 700 conseils citoyens), la plateforme collaborative « conseilscitoyens.fr », portée par la Fédération nationale des centres sociaux, constitue un canal privilégié d'échanges de bonnes pratiques et de partage d'informations entre membres.

Le renforcement de l'attractivité de l'outil va constituer un atout pour conforter la mise en réseau territoriale des conseils citoyens.

3. Développer une offre de formation qui soit souple et accessible à tous

La mise en œuvre de formations est nécessaire à la bonne intégration des conseils citoyens au processus de co-construction. La question du contenu et de l'accessibilité des formations constitue un réel enjeu pour la pérennisation des dynamiques initiées localement par les conseils citoyens.

Le ministère chargé de la ville et du logement souhaite développer des contenus de formation en ligne facilement accessibles et destinés à l'auto-formation des conseils citoyens (motion design, guides pratiques, webinaire...). Ces séquences de formation pourraient être réalisées au fil des actualités et en lien avec les interrogations remontant des territoires, ce qui en fait un outil souple et didactique.

4. Poursuivre le plan de formation « Renouvellement urbain »

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2019_4_avril_avis_cnv-cndp_valide_par_le_bureau.pdf

Le renouvellement urbain requiert un ensemble de compétences et une compréhension générale du cadre dans lequel se déploie cette politique. L'accompagnement par la formation est indispensable à la bonne implication des conseils citoyens de la conception à la mise en œuvre des projets.

Le ministère accompagne le renforcement de la montée en puissance et le pouvoir de décision des conseils citoyens par la poursuite du déploiement des formations dédiées au renouvellement urbain. Le partenariat entre CGET et l'Ecole du Renouvellement Urbain (ERU) est, à ce titre, prolongé de trois années. Au total, ce seront 18 sessions prévues pour 380 stagiaires (soit 880 000€ sur 3 ans).

5. Organiser des rencontres territoriales des conseils citoyens

L'organisation de temps de rencontre est nécessaire à l'établissement d'un cadre de confiance entre les conseils citoyens et les différentes parties prenantes de la politique de la ville. Leur mise en place régulière est à envisager comme l'expression d'une reconnaissance par les pouvoirs publics de l'engagement des conseils citoyens et comme un facteur bénéfique pour l'impulsion de synergies entre les territoires d'intervention de leurs membres.

L'organisation de rencontres territoriales associant les conseils citoyens mais aussi les différents acteurs de la politique de la ville sera systématisée. Ces rencontres seraient préparées par vos services, en fonction des actualités et des problématiques que vous considérerez comme les plus prégnantes.

II. Se structurer

6. Réactiver le comité national de suivi des conseils citoyens (CNSCC).

La réactivation du comité national de suivi des conseils citoyens, rattaché au Conseil national des villes (CNV), est essentielle pour disposer d'une instance de pilotage nationale de la dynamique des conseils citoyens, afin de permettre des échanges directs avec le ministre de la Ville et du Logement et le CGET.

Ce comité national réunit les représentants des associations d'élus, les grands réseaux associatifs, les réseaux de professionnels de la politique de la ville, les représentants des centres de ressources, ceux des délégués du préfet, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

La nouvelle mouture du CNSCC aura comme objectif d'accompagner la pérennisation de la dynamique des conseils citoyens dans tous les QPV, mais aussi d'aider les acteurs locaux à construire cette démarche, les pratiques innovantes expérimentées gagnant à être discutées, étudiées pour être valorisées et diffusées. C'est une instance qui permet en outre les échanges directs avec le ministre et le CGET.

7. Assurer une animation de qualité aux dynamiques en place

Le bon fonctionnement et la durabilité de l'implication bénévole des conseils citoyens sont fortement liés aux moyens dont ils disposent et à la qualité de leur animation.

L'adossement de l'ensemble des conseils citoyens à un tiers neutre, pouvant être incarné par un adulterelais, contribuerait à prévenir les essoufflements constatés dans les quartiers où l'animation est peu présente, voire absente.

Lorsque plus de trois conseils citoyens d'un même territoire en expriment le besoin, le préfet peut décider d'affecter un adulte-relais pour l'organisation et l'animation de ces conseils. Afin de qualifier et d'outiller les adultes-relais dans leurs missions, un plan de formation national sera déployé par le CGET et confié aux centres de ressources de la politique de la ville.

8. Inciter les conseils citoyens à porter un fonds de participation des habitants

Les conseils citoyens peuvent se constituer porteurs d'un fonds de participation des habitants (FPH) ou le faire porter par une structure associative neutre. Les préfectures valoriseront l'opportunité du recours aux fonds de participation des habitants auprès des conseils citoyens, comme dans les Bouches-du-Rhône où 16 demandes de FPH ont été déposées et validées en 2019.

III. S'engager et agir

9. Rendre systématique la formalisation d'un avis consultatif à chaque étape du contrat de ville

Les remontées locales témoignent d'une inégale association des conseils citoyens aux différentes étapes du contrat de ville : certains conseils citoyens sont associés de l'élaboration de la programmation aux comités de pilotage tandis que d'autres expriment plus de difficultés à être associé au processus partenarial.

La révision des contrats de ville est l'occasion de réaffirmer la nécessité d'associer l'ensemble des conseils citoyens aux différentes étapes du contrat de ville. Cette ambition peut se concrétiser par une incitation au recueil systématique d'un avis consultatif du conseil citoyen à chaque étape du contrat de ville.

10. Permettre à chaque conseil citoyen d'émettre un avis sur les enjeux prioritaires qu'ils identifient dans son quartier qui serait adossé obligatoirement à l'appel à projets annuel par contrat de ville

La participation des conseils citoyens aux instances du contrat de ville n'est pas toujours simple, en raison du nombre et des horaires de réunions ; les conseillers citoyens se posent souvent la question de leur place et de leur rôle.

Il s'agit de permettre que chaque conseil citoyen puisse définir les types de projets prioritaires dans son quartier (par exemple, des activités de soutien scolaire ou encore des aménagements urbains) et que cet avis soit annexé aux futurs appels à projets portant programmation du contrat de ville.

cg	et •			SUIVI DES MESURES DU PLAN	I DE MOBILISATION NATIO	NALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIEF	₹ 2019					
AXE	PROG RAM MES	THI MA TIC UES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement	INDICATEURS	DECLINAISON DES MESURES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER AU 10 MAI 2019					
	ANCE		1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR	Sans objet dans l'Allier					
	et PREVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ		185 délégués à la cohésion police- population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police- population (en QRR/QPV)	A ce jour, aucun délégué à la Direction départementale de la sécurité publique de l'Allier. <u>Objectif</u> : obtenir des postes en 2019 (1 pour Moulins - 3 pour Montluçon - 2 pour Vichy demandés depuis 2018)					
		35		39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déplolement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)	Actuellement, 1 CLPJ Police dans le quartier de Bien-Assis à Montluçon. Pas de projet de création de nouveaux CLJ dans le département.					
	sécuriré							2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déplolement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue) 1 - Nombre de conventions intercommunales	Objectif : améliorer les résultats de cette mesure dans le département de l'Allier.
		MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible - 25%).	1- 2 CIA signées : Montluçon et Vichy (soit 66 % en 2019). NB : reste à signer la CIA de Moulins. 2- 100 % selon dispositions des CIA (NB : proportion dépassée)					
		LIXIM	4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues		1 - Nombre de communes carencées	Aucune commune carencée actuellement dans l'Allier au titre de l'application de l'article 55 de la loi SRU					
	WE		:	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de coproprietes traitees dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	Aucune copropriété dégradée repérée dans le cadre des OPAH					
ants	REDE			Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	Aucune décision prise à ce jour. Mesure qui va se développer avec la loi ELAN.					
aux habi	LOGEMENTETCAD	DE VIE	7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	Objectif atteint					
Garantir les mêmes droits aux habit	LOGENE	LOGEMENT ET CADRE	8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 1.00% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités	1 - Conventionner les 2 PRU de l'Allier d'ici fin 2019 : concours financier ANRU composé de 5,5 M€ de subventions et de 380.000 € de prêts bonifiés. PRU de Montiucon : subvention ANRU = 3,462 M€ PRU de Cusset : subvention ANRU = 2,038 M€ 2 - Pour les 2 PRU de l'Allier : Démolition de 322 logements sociaux Reconstruction de 51 logements sociaux Réhabilitation de 552 logements					

RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	TÉ .	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri- professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022	Projet en cours dans quartier vécu à Vichy en vue de la mise en place d'un espace regroupant des professionnels de santé. Projet dans quartier de Bien-Assis Montluçon : installation de PS en cours avec PS du territoire et collectivité pour définir le portage et l'organisation. Projet à Moulins travaillé par collectivité. Ces 3 projets sont en lien avec les CH de chacune de ces villes en appui à l'offre de premier recours et aux consultations
EMENT DU	SOLIDARITÉ	10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles	Dans le quartier de Bien-Assis à Montluçon : 1 COSEC (complexe sportif évolutif couvert), 1 stade de football
RENFORC		#	Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV	Sans objet dans l'Allier
		12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	Ce point est pris en considération lors de l'étude des freins à l'emploi. Des offres facilitantes existent auprès de Pôle Emploi et dans le cadre des actions soutenues au titre de la politique de la ville par l'Etat ou les communautés d'agglomération.
		13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV	Selon les termes du schéma départemental des services aux familles : 0
		14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées	Candidature au programme des « cités éducatives » présentée pour les 3 quartiers prioritaires de Montluçon, avec demande de dérogation. Candidature non
		15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM	tion des classes maternelles des écoles en REP+ relevant du territoire ciblé (quartiers prioritaires de Montluçon) bénéficient d'une ATSEM, avec 20,5 ETP pour 23 classes. Objectif : arriver à une couverture de 100% du temps de classe avec ATSEM
E ENFANCE	PETITE ENFANCE	#	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	Objectif atteint
ÉDUCATION ET PETITE ENFANC	ÉDUCATION ET PETIT	17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées	100% des classes de LP et de LE1 sont "dédoublées", c'est-à-dire comprenant un effectif maximal de 15 élèves (hors élèves en inclusion relevant du dispositif ULIS de l'école, le cas échéant). Objectif: tendre vers 12 élèves par classe, en fonction des moyens de la
			Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail	le portail pour les 2 collèges (66 dans le secteur public, 24 dans le secteur privé). En tout, 24 élèves sur 103, dont 18 résidant en QPV (11 quartier Rive gauche et 7 quartier Bien-Assis), ont trouvé en stage par le portail, dont seulement 3 dans le secteur privé. Objectifs : élargir l'offre de stages (nombre, diversité des champs professionnels, mobilité géographique) . créer des ouvertures sur des services réputés difficiles d'accès . constituer un réseau accompagner les enseignants pour une meilleure connaissance des

Favoriser l'émancipation			Investir plus de 2 milliards d'euros pour 9 la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)	développement. La déclinaison de l'offre de formation fait l'objet d'une convention entre l'Etat et Pôle Emploi. Des rendez-vous réguliers sont pris avec Pôle Emploi pour piloter l'offre de formation et avoir un réel investissement sur les QPV. Lors des dialogues de gestion avec les 3 missions locales du département et l'E2C, l'accent a été mis pour atteindre l'objectif QPV
Favoriser		Á	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification		Nombre d'emplois francs	Sans objet dans l'Allier
EMPLO! ET INSERTION PROFESSIONNELLE	ROFESSIONNELLE		Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion 1 professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)	1- College Jules Verne: parcours d'excellence pour les élèves de 3ème. Nombre de jeunes des QPV: 26/30. Nombre de filles: 13/30. Nombre de guenes parrainés: tous par 8 étudiants de l'IUT. Collège Jean Zay: toutes les classes de 4e sont dans les cordées (62 élèves). 14 garçons et 6 filles résident en QPV. Partenaire: IUT. Objectifs: favoriser la projection et l'ambition scolaire par la découverte de filières et de lieux de formation universitaires. favoriser l'accès à la culture pour consolider les connaissances et les compétences. améliorer le taux de passage en
EMPLOIE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNE! F	22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés	Cette action s'effectue en lien avec les chambres consulaires et les associations participant au développement de l'entrepreunariat. Elle fait également l'objet d'une attention dans le cadre de l'annexe 2 de la circulaire Premier Ministre du 22 janvier 2019 sur le PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les
		#	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le codre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires	Sans objet dans l'Allier
		24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentís issus des QPV	ces dominées concernant la periode 2018/2019 ne sont pas encore finalisées. Toutefois, on note une progression d'entrées en apprentissage pour la rentrée 2018. Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, des réunions d'information vont être tenues et doivent pouvoir bénéficier aux
		25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e- illettrisme" en QPV	1 et 3 - 50 personnes évaluées sur le département par différents opérateurs (MJC Montluçon, Centre social La Passerelle à Cusset, association ADPEP), orientées vers des formations (nombre de personnes en QPV non déterminé mais majoritaire). 2 - Cette action est développée par Pôle Emploi dans le cadre du PIC et fait partie des groupes de travail qui
	ON DES	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises S'engager de manière exemplaire en	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel	Etude d'une éventuelle mise en place dans le cadre du projet Entreprises Inclusives.
	PREVENTION DES	26 27 27	matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engages dans la demarche	Objectif fixé par le gouvernement. Tous les ministères se sont engagés dans la démarche.

	PREVE	⊴#	prevention ae la roalcalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR	Sans objet dans l'Allier
	SOLIDARITE	TERRITORIAL *	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	Objectif atteint
		30	Créer 1 000 nostes d'adultes-relais à	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés	Enveloppe complémentaire 2019 er adultes-relais pour l'Allier : 2 postes
	SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	31	quartiers des 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés	Enveloppe complémentaire 2019 er postes FONJEP politique de la ville pour l'Allier : 1 poste.
₹	ACTEUR	Ħ	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les alus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure	Sons objet dans l'Allier
RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	OUTIEN AUX	33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV	Compétence CAF ; pas de projet connu pour 2019 et 2020.
MENTOL	35	#	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la míse en place de la mesure	Objectif atteint : obligation légale à compter du 1 ^{er} janvier 2019
RENFORCE	ENT		Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année	47 acteurs de terrain formés en 2018 : 19 à Moulins, 18 à Montluçor
ď	ENGAGEMENT	36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique	57 jeunes en service civique issus des QPV sur 167 pour l'ensemble du département (soit 34 %) : 15 à Moulins, 32 à Montluçon et 10 à Vichy
		37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels	A ce jour, 2 jumelages avec les établissements scolaires des quartiers prioritaires de Montluçon et Vichy: 1 avec le CDN (centre dramatique national) à Montluçon, 1 avec la scène conventionnée de
		38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV	DRAC, s'étendre à la communauté d'agglomération de Moulins en particulier dans les QPV
	CULTURE	39	Développer la pratique musicale	En cours de déplaiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV	1 - Actuellement, pas de projet "DEMOS". Objectif: créer un orchestre "DEMOS" dans les quartiers prioritaires, en partenariat avec la DRAC et les structures locales, sous réserve que le déploiement soit possible compte tenu du cahier des charges exigeant. 2 - Un projet "Orchestre à l'école" qui fonctionne depuis plusieurs années à l'école Pergaud-Prévert dans le quartier de Bien-Assis. Objectif: déployer le projet dans une école du quartier Rive Gauche
	EGALITE	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 7 - Part des projets soutenus relevant de la	et l'école du quartier Fonthouillant. Des actions concrètes sont organisées mais pas de bilan sur la part des bénéficiaires en QPV

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 20 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/12/2019

Objet de l'acte : CONTRAT DE VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 11/12/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 05DEC2019_20

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20191205-05DEC2019_20-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 20.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_20-DE-

1-1_1.pdf)

Annexe: 20 Annexe 2.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_20-

DE-1-1_2.pdf)

ANNEXE

Annexe: 20 Annexe 1.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_20-

DE-1-1_3.pdf)

ANNEXE